

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22/05/2018

<b>Date de convocation :</b> 15/05/2018	L'an 2018, le lundi 09 avril à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Bouée, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NICOLAS Jean-Paul, Maire, en session ordinaire.
<b>Date d'affichage :</b> 15/05/2018	<b>Présents :</b> NICOLAS Jean-Paul, MONNIE Alain, RENOUS Evelyne, BIORET Jean-Pierre, LEBORGNE André, SURGET Chantal, RAFFIN Catherine, PINEAU Frédéric, GUICHARD Jérôme.
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 14 Présents : 09 Votants : 11	
<b>Vote</b> <b>A l'unanimité</b> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	
	<b>Absents excusés :</b> Mme VANNERAUD Marie-Odile <b>Absents :</b> Mme CRUSSON Josée
	<b>Procuration :</b> Mr AMIAUD Louis à Mr LEBORGNE André Mme GEHELE Dominique à Mr GUICHARD Jérôme
	<b>A été nommée secrétaire :</b> Mme SURGET Chantal
Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE Le : Et Publication du :	

**DCM 2018-05-06 : Objet : Parc National Régional**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'Association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits, et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire, Jean-Paul NICOLAS

Accusé de réception en préfecture  
044-21440194-20180522-2018-05-06-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018